

TERMES DE RÉFÉRENCE

Pour

Expertise et formation pour la mise en route d'une cellule de veille technologique

| | |
|---|---|
| 1. CONTEXTE DE L'ACTION..... | 2 |
| 2. OBJECTIFS DE LA MISSION | 2 |
| 3. BENEFICIAIRE DE LA MISSION | 3 |
| 4. TACHES A REALISER..... | 3 |
| 5. LIVRABLES | 3 |
| 6. PERIODE ET DUREE DE L'ACTION | 3 |
| 7. CONDITION D'EXECUTION DE LA MISSION | 4 |
| 8. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT | 4 |
| 9. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT | 5 |
| 10. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT | 5 |
| 11. CONFLITS D'INTERET | 6 |
| 12. CONFIDENTIALITE | 6 |

1. CONTEXTE DE L'ACTION

Dans le cadre du Projet d'Appui à la Qualité de l'enseignement supérieur, financé par l'accord de prêt n° 7392-TN entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), l'Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia de Gabès (ISIMG) engage un Programme Intégré de **Expertise et formation pour la mise en route d'une cellule de veille technologique**.

Dans ce cadre, l'Institut Supérieur de l'Informatique et de Multimédia de Gabès (ISIMG) se propose de confier à un **consultant la mission de formation des enseignants de la cellule de veille technologique aux techniques et moyens nécessaires à l'aboutissement de ce projet dans les différentes spécialités assurées par l'institut**.

En effet, dans un contexte visant l'assurance d'une veille active et réactive sur :

- Les besoins en compétences et prestation des services de l'environnement socioprofessionnel,
- L'évaluation de la satisfaction de l'environnement socioéconomique,
- Le suivi des diplômés de l'institut, ...

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

La motivation de la mission est de permettre aux formations assurées par l'institut d'être actualisées par rapport à ce qui est assuré à l'échelle internationale grâce à la veille technologique.

Pour cette mission, l'objectif est de :

- Former les enseignants aux techniques visant à organiser de façon systématique :
 - la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations technologiques,
 - leur exploitation, notamment l'entretien et le questionnaire, dans des contextes professionnels diversifiés.
- Former les enseignants aux conditions dans lesquelles le recueil et le traitement des informations peuvent être conduits.
- Former les enseignants aux étapes et procédures pour effectuer un travail de recueil et de traitement de l'information, maîtriser un outil statistique et les techniques d'analyse des données.

L'assistance technique de l'expert permettra d'accompagner la population cible dans :

- La phase d'élaboration du plan d'action d'approche du marché (définition des cibles, objectifs de chaque action, techniques d'approche et d'administration...)
- Les phases de conception des outils d'écoute et de collecte d'informations,
- Les phases d'analyse et exploitation des données,
- Les phases d'élaboration des rapports et de mise en place des actions recommandées par la cible, etc.

3. BENEFICIAIRE DE LA MISSION

Les enseignants de l'ISIMG des profils suivants :

- Informatique industrielle
- Sécurité informatique
- Développement web et multimédia

4. TACHES A REALISER

Sur la base des objectifs fixés pour la mission, le consultant aura à réaliser les tâches suivantes :

- Former les enseignants de la cellule de veille technologique de l'ISIMG aux techniques de veille.
- Assister ces enseignants dans l'établissement d'une base de données de sources (sites web, périodiques, journaux, ...) à surveiller.
- Garantir un minimum de suivi (accompagnement).

5. LIVRABLES

Au terme de cette mission, le consultant doit remettre au directeur de l'ISIMG :

- ❖ Un rapport de synthèse portant sur :
 - le déroulement de l'action,
 - les difficultés rencontrées et le cas échéant les solutions proposées,
 - les recommandations possibles,
 - l'évaluation de l'action par les participants
- ❖ les supports pédagogiques et les supports utilisés au niveau des séquences de l'action.

Les livrables, rédigés en langue française, doivent être fournis selon la forme jugée satisfaisante par l'Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia de Gabès. Une fois validés, tous les rapports seront remis à l'ISIMG, en trois (03) exemplaires papier, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF). L'envoi du rapport final de la mission à l'ISIMG devra être effectué, dans les 15 jours qui suivent la fin de la mission.

6. PERIODE ET DUREE DE L'ACTION

L'action devra se dérouler à la deuxième semaine du mois de janvier 2014 en un seul module.

La charge d'activité prévisionnelle pour les prestations demandées est estimée à **1 personne minimum /jours** répartie sur **3 jours**.

7. CONDITION D'EXECUTION DE LA MISSION

7.1. Lieu de la mission

L'action devra se dérouler au sein de l'ISIM de Gabès.

Dans le cas où, le consultant souhaite externaliser le lieu de la formation, les frais relatifs à la location de la salle et aux poses café seront imputés à sa charge

7.2. Moyens et ressources à mobiliser par le consultant

Le consultant prend à sa charge son transport : transport urbain et interurbain, son hébergement et tous les frais engendrés par son séjour (Alimentation, etc.).

Il est tenu de mobiliser par ses soins les moyens logistiques primordiaux pour sa propre utilisation.

7.3. Données, Service, Locaux, Personnel et Installations à fournir par le client durant la mission

L'ISIM de Gabès, s'engage à mettre à la disposition du consultant, toutes les données et les documentations nécessaires à l'exécution de sa mission et de mettre à sa disposition les équipements et les moyens logistiques nécessaires durant l'exécution de la mission (Impression, Tirage, édition support numérique, ...).

7.4. Responsabilité du consultant

Le consultant est censé s'acquitter de sa mission avec la diligence voulue et selon les règles de l'art. La responsabilité du consultant envers l'ISIM de Gabès est régie par le droit applicable au marché.

8. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

Peuvent participer à ce projet les consultants individuels (personne physique) ayant la formation, la spécialisation et l'expérience requise pour l'aboutissement du projet. Idéalement, la mission nécessite un expert indépendant œuvrant dans le domaine de l'analyse des données, ayant une expérience justifiée dans le domaine :

- Expérience dans l'animation et l'accompagnement d'actions dans le domaine des techniques d'écoute et analyse des données ;
- Un niveau d'études au minimum ingénieur ou diplôme niveau mastère dans les domaines de l'économie, de la gestion, de l'informatique ou tout autre domaine relatif à la thématique ;
- Une disponibilité pendant la période considérée.

9. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

- Lettre de candidature
- Références récentes et pertinentes en missions similaires
- Qualifications en rapport avec la nature de la mission avec les pièces justificatives
- Curriculum Vitae du formateur
- Une proposition détaillée de la démarche d'assistance technique et du programme de formation sous forme de tableaux récapitulatifs portant en détail l'intitulé des différents modules leurs objectifs, les résultats escomptés et le nombre d'heures allouées à chacun.

10. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT

Le mode de sélection est celui de consultant individuel selon les directives de la Banque Mondiale.

La sélection de consultant individuel est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives "Sélection et Emploi des consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Mai 2004, mises à jour en Janvier 2011".

Une commission de sélection des candidatures établira un classement des candidats selon les critères suivants :

| Critères | Notation |
|--|----------|
| Expériences pertinente pour la mission | 40 |
| Offre financière | 25 |
| Qualifications du formateur | 35 |
| Total | 100 |

Un procès-verbal de classement des candidats est rédigé au terme de la sélection par l'équipe du projet PAQ à l'ISIMG. Cette équipe établira une liste restreinte pour la négociation du contrat. Un score minimal de 70/100 est requis pour être éligible.

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le **consultant individuel** sélectionné. Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.
- L'offre financière.

11. CONFLITS D'INTERET

Les **consultants individuels** en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le MESRS, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

12. CONFIDENTIALITE

Le **consultant individuel** retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.